

POURSUITE ET FINALISATION DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU COMMUNAL

Rappel de procédure

La concertation avec le public se terminera fin avril 2025.

L'arrêt du Plan Local d'Urbanisme est prévu par la Métropole Toulon Provence Méditerranée au mois d'avril 2025. Le dossier de PLU arrêté sera par la suite transmis aux personnes publiques associées qui disposeront de trois mois pour donner leur avis.

Une enquête publique est prévue pour la fin de l'été - septembre 2025.

Vous aurez la possibilité de rencontrer un commissaire enquêteur, si vous le souhaitez, afin de présenter vos observations sur le projet de PLU arrêté.

L'approbation du PLU est prévue par la Métropole pour le mois de décembre 2025.

Retour sur la réunion publique du 10 mars 2025

La 4^{ème} et dernière réunion d'information relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Crau s'est tenue le 10 mars 2025 à l'Espace Culturel Maurric. A l'occasion de cette réunion, M. le Maire, les services municipaux et ceux de la Métropole Toulon Provence Méditerranée ont présenté le zonage du futur PLU, le règlement d'urbanisme et les grands projets du PLU : la requalification du quartier de la distillerie, le quartier des Longues, la future zone d'activité St-Augustin - Chemin Long, l'extension de la zone d'activité de Gavarry et l'aménagement du quartier de la Bastidette.



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
en charge de l'Aménagement
du Territoire



Vous étiez nombreux à y assister (plus de 900 personnes !) et nous vous remercions.

Cette réunion a été retransmise sur la page Facebook de la ville de La Crau (<https://www.facebook.com/villedelacrau/>) où vous pouvez encore la visionner.

Le document présenté peut par ailleurs être téléchargé sur le site de la ville de La Crau.



La concertation publique se poursuit : téléchargez les documents disponibles !

Vous avez la possibilité de télécharger sur le site internet de la ville de La Crau

(www.villedelacrau.fr) les documents suivants :

- ✓ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable modifié pour tenir compte des débats complémentaires en conseil municipal et conseil métropolitain (février 2025)
- ✓ Le document de zonage (à jour de février 2025). Il permet de savoir dans quelle « zone » du règlement se situe tel ou tel terrain.
- ✓ Le projet de règlement d'urbanisme (à jour de février 2025). Il définit les règles d'urbanisme, en termes de destination autorisées, d'emprise au sol, de hauteur, d'implantation, d'architecture...
- ✓ Le fascicule des Orientations d'Aménagement et de Programmation (à jour de février 2025).
- ✓ Les fiches des bâtiments identifiés au titre du changement de destination (à jour de janvier 2025)
- ✓ La liste des emplacements réservés (à jour de février 2025)
- ✓ Le rapport de présentation du PLU et son évaluation environnementale (à jour de mars 2025, extraits).
- ✓ L'étude sur le feu de forêt.

Le projet de PLU « arrêté » sera disponible sur le site internet dans le courant du mois.

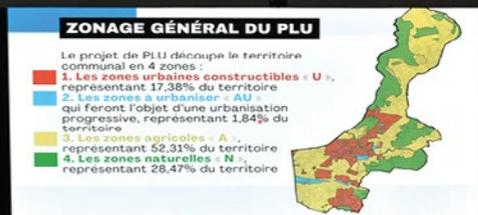
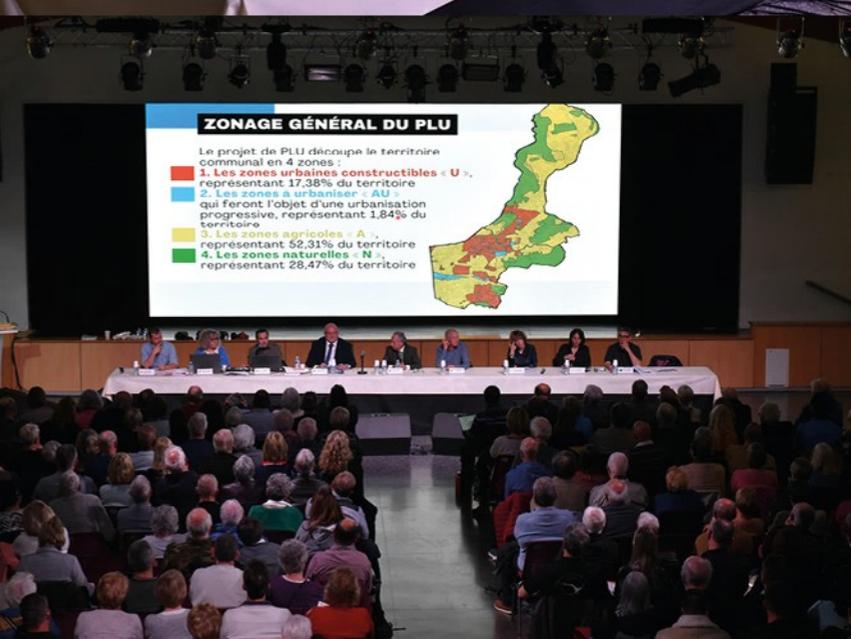
Ces documents sont également consultables en version papier, en Mairie de La Crau, Bd de la République, 83260 LA CRAU au 2^{ème} étage, durant les horaires d'ouverture de la mairie (lundi-vendredi 8h-12h / 13h30-17h).

Information en continu - Concertation publique liée à la révision générale du PLU de La Crau

La concertation publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit.

Retrouvez toutes les informations :

- ✓ sur la page internet dédiée, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html
 - ✓ en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 04.94.01.56.84. Le dossier est également tenu à la disposition du public à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.
- Faites parvenir à la Métropole vos requêtes ou observations, le cas échéant, par l'un des moyens suivants :
- ✓ Sur le registre mis à disposition en mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - ✓ Par courrier postal (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.plu@metropoletpm.fr), en précisant l'objet : « **Révision du PLU de La Crau** ».



que les modalités de la
és par la délibération du
e 2017, complétée par la
tain du 16 février 2021.